

**INFOGERMC** est une feuille qui paraît avant chaque Assemblée, et chaque fois que la rédaction le jugera nécessaire.

*Les travaux contenus dans INFOGERMC ne sont pas distribués en vue d'une utilisation scientifique permanente.  
The works contained in INFOGERMC are not issued for permanent scientific record (ICZN, art.8.2)*

**Site Internet :**

<http://www.germc.net/>

## **Tout courrier doit être adressé à :**

**Pierre LOZOUET**

ou : **Jean-Michel PACAUD**

Muséum National d'Histoire Naturelle  
Département Systématique & Evolution  
55, Rue Buffon  
Case postale n° 51  
75231 Paris cedex 05

Muséum National d'Histoire Naturelle  
UMR 7207 du CNRS, Centre de recherche sur la paléo-  
biodiversité et les Paléo-environnements  
8 Rue Buffon, Case postale n° 38,  
75005 Paris

**Important :** N'oubliez pas de nous signaler votre changement d'adresse afin d'éviter les retours.

La cotisation de membre ordinaire du GERM C (**35 euros**) doit être envoyée à Pierre Lozouet (adresse ci-dessus).

Les règlements doivent être libellés à l'ordre du **GERM C**.

Références bancaires :

IBAN : FR76 3000 4001 2700 01002271 407

BIC : BNPAFRPPCER

## **Compte rendu sommaire de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2016:**

Le conseil d'administration s'est réuni de façon informelle le 6 février pour un premier bilan de l'année 2015 et préparer 2016.

Le bilan financier s'annonce bon. Outre un excédent de trésorerie d'environ 6400 €, en 2015 les cotisations perçues ont équilibré les dépenses à quelques dizaines d'euros près. Le nombre de membre cotisants est en effet en augmentation (52 membres à jour de leur cotisation en 2015), avec plusieurs nouveaux adhérents, notamment étrangers. Le nouveau site, ainsi que la qualité des derniers numéros de *Cossmanniana*, sont certainement à l'origine de ce succès.

Le Volume 17 est paru fin d'année dernière et a été adressé aux membres cotisants.

Quelques erreurs de forme (renvois erronés, etc...) ont été relevées dans ce numéro. Les auteurs peuvent adresser un texte d'erratum qui sera imprimé sur feuille volante et envoyé avec le prochain *Cossmanniana*. Pour tenter d'éviter ces erreurs, une relecture par un lecteur non professionnel sera effectuée à l'avenir

Le volume 18 est en préparation, avec déjà deux articles soumis au comité de lecture. Toute contribution sera étudiée avec intérêt, en particulier si elle traite d'un sujet original.

Le transfert du siège social au Museum est achevé. Il nous assurera une meilleure visibilité, mais en contrepartie un rapport d'activité devra être établi.

La question de la vente de fossiles a été ensuite débattue. L'article 6 des statuts de l'association prévoit : « L'adhésion sera refusée à toutes personnes exerçant une activité commerciale en rapport avec les sciences naturelles. ». Cet article paraît difficile à appliquer, notamment compte tenu du développement d'internet. Il sera donc proposé de voter lors de la prochaine AG, pour décider si elle doit être supprimée, ou modifiée. D'ici là, les propositions de clause modifiées sont les bienvenues.

Les activités du CRARM sont ensuite évoquées. Cette association nous a apporté un soutien financier en 2014, et certains de nos membres ont en effet collaboré avec cette association pour l'identification de la provenance des coquillages fossiles utilisée comme parure par les hommes préhistoriques. Le résultat de ce travail fait l'objet

d'une exposition à la maison du parc du Vexin à Théméricourt, et d'une publication « Foss'Ile de France ». Vous trouverez ci-joint l'invitation.

La Société Laonnaise de Paléontologie monte une exposition sur les sites fossilifères qu'elle a étudiés, et cherche des bonnes volontés pour la préparer.

Le futur du site de Grignon-Thiverval est évoqué. La mobilisation est forte, mais il n'est pas sûr qu'elle suffise. Une lettre de soutien, au nom du GERMC, sera adressée à Mr Gely (Président de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique), qui est un de porte-parole du mouvement.

### **Assemblée Générale 2016:**

La date sera confirmée dès que possible. Il est envisagé de tenir cette AG en dehors de Paris, et de la coupler avec une visite à caractère paléontologique et/ou géologique, par exemple l'exposition « Foss'Ile de France ». Les suggestions et les bonnes volontés sont les bienvenues.

### **Cotisation GERMC :**

La cotisation est toujours de 35 Euros. N'hésitez pas à régulariser votre adhésion.  
Merci de penser rédiger vos chèques à l'ordre du GERMC.  
Pour toute question relative à ce sujet merci de contacter J-L Marcomini.